

Automne 2026

Projet photovoltaïque **d'Esclavelles**

Bulletin d'information

Ce bulletin d'information vise à partager avec vous les avancées du projet photovoltaïque d'Esclavelles

Un projet photovoltaïque **sur une carrière abandonnée**

Un projet photovoltaïque est en cours de développement sur la commune d'Esclavelles, le long de la départementale D928, sur des terrains ayant abrité auparavant une carrière et des dépôts divers, issus de matériaux du BTP.
Depuis environ 10 ans, les terrains sont à l'abandon, en friche.

Il s'agit d'un lieu idéal pour une installation photovoltaïque car c'est un site dégradé, qui n'a pas de vocation agricole ou forestière. L'État privilégie ces sites dégradés pour les installations solaires (décharges, friches industrielles, anciens parkings, etc.).

4,2 MWc
Puissance projetée en mégawatt

1600 Foyers
alimentés par an

3,12 ha
Surface de la centrale

PERMANENCE D'INFORMATION
Venez échanger avec Enoé le lundi 19 octobre de 16h à 20h à la mairie, au 2 rue du Centre, Esclavelles. Nous serons disponibles pour répondre à vos questions.

Les étapes **du projet**

- **1995** — Début d'exploitation de la carrière
- **2015** — Fin d'exploitation de la carrière
- **2024** — Premiers contacts sur le territoire
- **2025-2026** — Études écologiques, techniques et paysagères, concertation
- **Fin 2026*** — Dépôt du permis de construire
- **2027*** — Instruction du permis de construire & enquête publique
- **Fin 2027*** — Obtention du permis de construire
- **2028*** — Début des travaux
- **2029*** — Mise en service de la centrale pour 40 ans

*Dates prévisionnelles

Etudes et sensibilités **environnementales et paysagères**

Un projet respectueux de la faune et de la flore locales

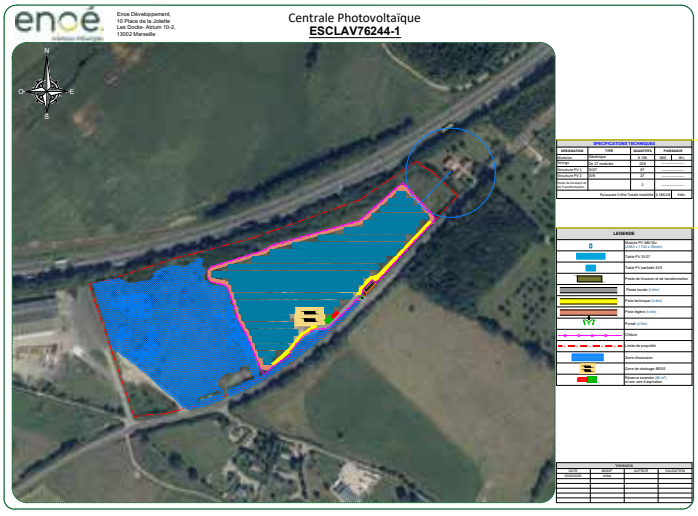
Pour garantir une bonne intégration du projet dans son environnement, Enoé s'appuie sur des bureaux d'études indépendants. Ils réalisent les études nécessaires pour bien comprendre le territoire : faune et flore, paysage, règles d'urbanisme, etc.

Les études ont eu lieu en 2024 et 2025. Après avoir dressé un tour d'horizon des forces et des enjeux présents sur le site, l'implantation du futur parc est dessinée.

Le plan se dessine également en collaboration avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, Service de Défense Incendie...)

L'implantation, présentée ci-contre, tient compte de tous les enjeux paysagers, environnementaux, techniques, et des préconisations formulées par les administrations.

Par exemple, les boisements et haies bocagères existantes sont conservées, les habitats des amphibiens sont conservés, et les espaces entre les rangées de panneaux permettent l'écoulement naturel des eaux de pluie.



Pourquoi développer **la filière photovoltaïque ?**

Neutralité carbone en 2050 et filière photovoltaïque

Le rapport du Réseau de Transport d'Electricité (RTE) d'octobre 2021 sur les futurs énergétiques à l'horizon 2050 souligne qu'atteindre la neutralité carbone nécessite de réduire significativement notre consommation d'énergie, presque de moitié. Cependant, la production d'énergie électrique devra augmenter pour permettre l'électrification des usages, tels que le parc automobile. Ce besoin est renforcé par la fermeture progressive, au cours des prochaines décennies, de plusieurs réacteurs nucléaires arrivant en fin de vie. De ce fait, le développement des énergies renouvelables et la construction de réacteurs nucléaires de nouvelle génération constituent des leviers déterminants pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, en complément d'une démarche essentielle de sobriété énergétique.

Aspects Techniques et Sécurité

Santé

Une installation photovoltaïque ne présente pas de risque pour la santé. Le champ électromagnétique créé est plus faible que celui des réseaux électriques présents sur le territoire.

Bruit

Une installation n'émet pas de bruit. Seuls les postes de transformation créent de légers ronronnements, imperceptibles à plus de quelques mètres.

Raccordement

Le réseau électrique sera entièrement enterré, sans création de nouvelles lignes aériennes, garantissant ainsi une intégration optimale et minimisant l'impact visuel sur l'environnement des panneaux.

Anticiper le démantèlement de l'installation et son recyclage

A la fin de l'exploitation de la centrale photovoltaïque, Enoé démantèlera l'ensemble de l'installation (démontage des tables de support y compris les pieux, retrait des locaux techniques, démontage et évacuation des câbles, démontage de la clôture périphérique, remise en état du terrain).

Un recyclage assuré par SOREN

La collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques sont assurés par l'éco-organisme SOREN. Celui-ci est missionné par l'État pour s'assurer de l'application du cadre réglementaire qui impose aux producteurs la prise en charge de la gestion de ces déchets.

Qui sommes **nous ?**

Producteur d'énergies renouvelables, Enoé maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur, **de la conception à l'exploitation d'installations photovoltaïques.** Ses solutions en énergie solaire (centrales agrivoltaïques, au sol, sur toitures et ombrières) participent à la transition énergétique et à la décarbonation des activités des collectivités, entreprises et exploitations agricoles. Sa filiale Hynoé est active sur les projets d'hydrogène renouvelable qui émergent dans les territoires.

170
Collaborateurs

190 MWc
en développement en France

en Normadie
Enoé développe 4 projets sol et 1 projet en agrivoltaïsme

Contact

Louise VERGNEAU
Cheffe de projets photovoltaïques
enovapv10@enoe-energie.fr

www.enoe-energie.fr

enoé.

Imprimé par Echo l'Agence, 20 rue Jorgi Reboul. Ne pas jeter sur la voie publique. Enoé Energie, société par actions simplifiée au capital de 1.196.175 euros, 10 Place de la Joliette, Atrium 10.2 Les Docks, 13002 Marseille, 849 766 092 RCS Marseille.